

**RÉFORME
DU CODE DU TRAVAIL**
Ce qui vous attend à la rentrée

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Désormais, votre filiale
pourra vous licencier
pour motif
économique,
même si
votre entreprise
est bénéficiaire
à l'échelle mondiale.

**Alors,
prêt à subir
l'arbitraire
financier ?**



**NON, FACILITER LE LICENCIEMENT
NE CRÉERA PAS D'EMPLOIS !**



www.cfecgc.org

